

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 janvier 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-001

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.
Date de la convocation : Le 30 Novembre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD– Mme Evelyne GAILLOT- M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Jérémie BARDET

Étaient absents : 1
Mme Pauline Canard
Étaient excusés :0

Pouvoir de :

M. Stéphane ROUX à Mme BASSARD Karine
M. Franck LALIGANT à Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER
Mme Sabrina MARKOWIAK – M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages possibles : 14

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 021-212105019-20230117-D2023_001-DE



AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSÉE (RD 977BIS ET RD 108I) – SECTIONS NORD ET SUD : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Vu la délibération n°2021-080 approuvant l'opération d'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Vu la délibération n°2022-003 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Considérant que ce projet est inscrit à l'axe n°3 « Rénovation du patrimoine communal » du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune est lauréate ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 janvier 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-001

Considérant que des aménagements de sécurité doivent être réalisés pour modérer la vitesse des véhicules et sécuriser les abords de la RD 977bis ;

Considérant le souhait de développer des mobilités douces sur la commune et de repenser le stationnement existant ;

Considérant la volonté de créer une liaison sécurisée entre le collège et les équipements à proximité jusqu'au centre-ville, intégrer la RD108I (Rue Pasteur) ;

Considérant la volonté de poursuivre la mise en valeur du bourg et son cadre de vie ;

Considérant la définition d'un programme de travaux pluriannuel en deux sections distinctes : section nord (de l'église jusqu'au rond-point du stade ; et jusqu'au collège) pour laquelle les travaux sont prévus en 2024 et une section sud (de la Poste jusqu'à l'entrée d'agglomération sud) pour laquelle les travaux sont prévus en 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Adopter le principe de l'opération d'aménagements des espaces publics de la traversée RD 977bis pour les deux sections d'un montant estimatif de 3 382 120,15 euros HT, soit des dépenses réparties comme suit :

	Montant HT
Missions de maîtrise d'œuvre	71 850,00 €
Plans Topographiques	12 000,00 €
Diagnostic des platanes longeant la RD 977bis	937,00 €
Diagnostic du réseau d'eaux pluviales	7 232,00 €
Travaux d'aménagement des espaces publics – Portion sud RD 977bis	1 590 101,15 €
Travaux d'aménagement des espaces publics – Portion nord RD 977bis + Rue Pasteur	1 700 000,00 €
TOTAL	3 382 120,15 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 021-212105019-20230117-D2023_001-DE



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 janvier 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-001

- 2) Adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération pour les deux sections comme suit :

Montant des travaux HT	3 382 120,15 €
Subvention Conseil Départemental de la Côte d'Or – Contrat Grand Projet Côte d'Or 2023 – section Sud	450 000,00 €
Subvention Conseil Départemental de la Côte d'Or – Contrat Grand Projet Côte d'Or 2024 – section Nord	450 000,00 €
Subvention Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté – Dispositif C2R	300 000,00 €
Subvention Etat DSIL – 20%	676 424,03 €
Agence de l'eau Seine-Normandie - Appel à projet désimperméabilisation	200 000,00 €
Subvention Pays Beaunois (Fonds européen LEADER)	629 272,09 €
Fonds propres de la commune : 20%	676 424,03 €

- 3) Dire que le projet n'a fait l'objet d'aucune acceptation de devis et de commencement d'exécution et s'engager à ne commencer les travaux que lorsque les dossiers de demande de subvention seront déclarés complets ;
- 4) Solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Contrat Grand Projet Côte d'Or pour la section sud en 2023 ;
- 5) Solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Contrat Grand Projet Côte d'Or pour la section nord en 2024 ;
- 6) Ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 021-212105019-20230117-D2023_001-DE



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 janvier 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-001

- 7) Solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la programmation 2023;
- 8) Solliciter le concours du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Centralités rurales en région – C2R » ;
- 9) Solliciter le concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre de l'Appel à projet désimperméabilisation ;
- 10) Solliciter le concours du Pays Beaunois dans le cadre des fonds européens ;
- 11) Demander à bénéficier de l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- 12) Attester de la propriété communale du bien objet du projet ;
- 13) Inscrire les crédits au budget dans la section d'investissement ;
- 14) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération ainsi qu'aux demandes de subvention auprès des financeurs.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN



Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 021-212105019-20230117-D2023_001-DE

